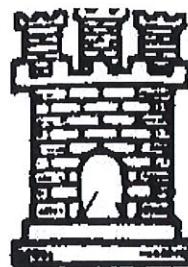




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par SA THOMAS & PIRON Home (Monsieur et Madame CLAIRBOIS-PARAIRE) demeurant La Besace 14 à 6852 Opont.

Le terrain concerné est situé Rue de Limoges, 67 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°498S5.

La demande vise les travaux suivants : construction d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires est supérieure à 85% de la superficie au sol du volume principal ;
 - Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5,00m ;
 - L'emprise bâtie est supérieure à 100m² ;
 - La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
 - L'accès carrossable à la voirie présente une rampe supérieure à 4% (8%) ;
 - La plan du volume principal s'inscrit dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est inférieur à 1.5 ;
 - Le faîte de la toiture n'est pas parallèle aux courbes de niveau ;
 - La hauteur sous gouttière des murs gouttereaux est supérieure à 7,00m ;
 - La hauteur du pignon est supérieure à 10,00m ;
 - Les volumes à toiture plates ne sont pas des éléments de jonction ou d'articulation ;
 - La toiture plate du volume secondaire, supérieure à 15m², n'est pas aménagée en toiture-terrasse ou toiture végétale ;
 - La teinte des briques ;
 - Le nombre de matériaux de façade pour l'ensemble des façades d'un même volume ;
 - L'utilisation de panneaux type TRESPA comme matériaux de parement ;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 février 2024 au 11 mars 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be